

**Interview de Yann Le Meur par le journaliste Robin Durand dans l'émission « Ca vous regarde » sur FR3 - Edition Bretagne sur le thème : « paie-t-on trop d'impôts locaux ? » - Mardi 9 octobre 2007 -**

***Paie-t-on trop d'impôts locaux ?***

Si l'on se place du côté du consommateur de biens et de services publics, on constate que l'impôt local est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins des populations. La demande sociale augmente, évoluant avec la société. Le vieillissement de nos sociétés, par exemple, entraîne une demande sociale génératrice de coûts significatifs. De plus, la multiplication des normes sécuritaires, environnementales, hygiéniques, techniques en général, se traduit par un enchérissement des coûts.

***La décentralisation suppose un transfert de compétences de l'Etat vers les CL, ce qui induit un transfert des ressources ? a-t-il été bien opéré ?***

A priori, oui. L'Etat compense à l'euro près la dépense transférée sur la base de ce qu'il a dépensé auparavant dans l'exercice de sa compétence. Toutefois, l'économiste ne saurait se satisfaire du mode simpliste d'évaluation ainsi opéré. La méthode d'évaluation de la charge devrait intégrer la « charge de renouvellement du bien » et celle de sa mise en état de fonctionner correctement. Ainsi, il a été trop facile de transférer des lycées délabrés aux régions sans intégrer dans le calcul évaluatif de la charge antérieure ce que l'Etat aurait dû payer afin de maintenir en état les lycées.

***La décentralisation a-t-elle finalement engendré une sur-fiscalité ?***

On ne peut pas affirmer cela car l'augmentation des impôt locaux est en très grande partie **le fruit d'un transfert de besoin de financement de l'Etat aux CL**. Dès lors que la nation décide de la création de nouveaux services (APA, Handicap, RMI), l'évolution de la charge qui en découle - et qui s'impose à la collectivité qui en a reçu la compétence - engendre mécaniquement une augmentation de la pression fiscale.

Nous devons donc raisonner en termes consolidés (Etat-CL). L'augmentation du service est financée, soit par la hausse des impôts (CL), soit par l'alourdissement du déficit par recours excessif à l'emprunt (Etat). La répartition territoriale des impôts répond au principe des vases communicants.

Ceci étant dit, la forme inaboutie que prend l'organisation décentralisée de la France engendre, par la dispersion des projets politiques que crée l'éparpillement en d'innombrables structures, une certaine inefficacité porteuse d'inflation fiscale. Mais il faut raisonner là aussi globalement : comparer les inconvénients d'une élévation du prix (ou de la taxe) des services à l'avantage que nous retirons d'une meilleure réponse à nos besoins collectifs.

***Comment expliquer les disparités de taux d'imposition entre les territoires ?***

Deux principaux facteurs l'expliquent : la préférence pour la dépense de certains territoires et la faiblesse de la matière imposable de pays déshérités (richesse fiscale ou « potentiel fiscal »), faiblesse parfois compensée par des taux d'imposition élevés.

***La Bretagne est-elle une région à forte imposition ?***

Non, alors que la Bretagne administrative a le potentiel fiscal le plus faible de la France métropolitaine continentale. Comme les taux d'imposition bretons sont proches de la moyenne nationale, les bretons bénéficient de moins de services et d'équipements publics que les autres populations de l'hexagone.